

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 24 mars 2026.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 26 mars 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONTOUX, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Secrétaire de séance : Béatrice MARTINET

OBJET 2026-021 – FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum pour la commune de Le Langon ;

Madame le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Secrétaire de séance : Béatrice MARTINET

OBJET 2026-020 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2026 a été transmis par voie postale le 16 mars 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2026.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

